



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 24 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Yves MARRE, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Camille CRONIER, Françoise BOUSSAT, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Stéphane LE PECULIER, Philippe AUTRIVE, Philippe VAN ROSSOMME, Michelle LUCARAIN, Lionnel LA FONTAINE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, André RIETZ, Alain DENIMAL, Guy PETITBON (arrivé à 20h40)

Etaient absents excusés :

Katia MERLEN donne pouvoir à Philippe AUTRIVE
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
Éric PERRIER donne pouvoir à Hervé FRANEL

Etaient absents :

Mélanie MATHIEU, Isabelle QUESNE, Nasser OUDJIT, José AZEVEDO,

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance débute à 20H36.

Secrétaire de séance : Ariel SHEPS

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 à 20h30 :

1 ABSTENTION, 3 CONTRE, 19 POUR

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision 50/2017	23/08/2017	Tarifs marché de Noël	50€/exposants extérieurs LFA gratuits aux commerçants Fertois
Décision 51/2017	25/08/2017	Contrat maintenance alarmes incendie	1965,84€ TTC/an
Décision 52/2017	25/08/2017	Contrat vérification extincteurs	1664,40€ TTC/an
Décision 53/2017	25/08/2017	Avenant n°1 bail cabinet médical	250€/mois/Dr
Décision 54/2017	30/08/2017	Convention mise à disposition d'un agent du cig	1306,12€
Décision 55/2017	04/09/2017	Convention salles associations K-Dance	A titre gracieux
Décision 56/2017	15/09/2017	Convention Essonne Mobilités	A titre gracieux
Décision 57/2017	19/09/2017	Convention Crédit Agricole Brunel	A titre gracieux
Décision 58/207	19/09/2017	Convention Bonheur sur Quatre Saisons	A titre gracieux
Décision 59/207	19/09/2017	Convention d'utilistaion de la salle Brunel - Visonaturel	A titre gracieux
Décision 60/2017	26/09/2017	Avenant n°2 Charpentier	1115,60€
Décision 61/2017	28/09/2017	Convention PNR atelier Jus de Pomme	A titre gracieux
Décision 62/2017	28/09/2017	Convention d'utilisation de la salle Brunel - Fête de la Science	A titre gracieux

1/ AMENAGEMENT DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire met en avant le fait qu'il est important de mettre en sécurité les abords de l'école Louis Moreau, tant en terme de sécurité routière que pour le plan Alerte Attentat.

Un aménagement est proposé à cet effet avec une modification de l'arrêt du bus scolaire et un élargissement du parvis accueillant parents et enfants. Le tout sera mis en sécurité par un barriérage.

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental peut subventionner ces travaux à la hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxe plafonné à 80 000 €.

Le coût de cette opération qui s'élève à 49.900 € HT représente une charge financière élevée pour la commune.

C'est pourquoi il est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide financière au titre des amendes de police.

Une demande d'une dérogation pour commencer les travaux avant la notification de la subvention sera également sollicitée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention au Titre des amendes de Police, nécessaire au financement de cette opération.

DEMANDE une dérogation pour la réalisation des travaux.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses (2313) au budget de la commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Interventions de :

Philippe AUTIVE dit que d'autres ont déjà été faits sur ce site au titre des amendes de Police. Que ceux présentés ne sont pas prioritaires et ne résoudront pas les problèmes liés à la sécurité des enfants. Que le fait d'enlever l'arrêt du bus sur la chaussée ne fera qu'augmenter la vitesse des véhicules qui descendront le boulevard à 80km/h. Qu'il votera pour cette délibération uniquement du fait de la pose des coussins berlinois.

Mariannick MORVAN rappelle qu'il y a toujours un agent communal pour faire traverser les enfants au niveau du passage piétons et remercie Caroline PARATRE pour son intervention auprès des services du Département pour le montage rapide de ce dossier.

Caroline PARATRE remercie les services du Département pour leur efficacité.

Guy PETITBON demande quand se feront les travaux et sur quelle durée. Il faut privilégier les périodes de vacances scolaires.

Christine CASIMIR indique que l'aménagement permet de protéger l'école du fait des préoccupations actuelles sur la sécurité (VIGIPIRATE).

Françoise BOUSSAT et Christine CASIMIR demandent que soit placé un panneau pédagogique du type « personnage enfant ».

Stéphane LE PECULLIER dit que cette solution n'empêchera pas un accident.

Ariel SHEPS indique qu'actuellement le bus étant sur la voirie, la visibilité pour traverser est réduite. On ne voit pas un enfant qui traverserait.

2/ TARIFS DES PARTENARIATS OU SPONSORISATIONS DANS LE CADRE D' ACTIONS CULTURELLES 2018

Monsieur Ariel SHEPS, Maire adjoint en charge des Affaires Culturelles et de la Communication expose à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs des partenariats ou sponsorisations dans le cadre des actions culturelles prévues en 2018, notamment le Festival Carte Blanche à un Instrument.

Du fait de la baisse sensible des dotations de l'Etat, les collectivités locales sont contraintes d'innover pour maîtriser leurs dépenses et diversifier leurs recettes pour financer leurs actions culturelles. Les partenariats ou sponsorisations apparaissent ainsi comme un moyen de financement complémentaire mais déterminant de l'action culturelle locale.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-29 et suivants

VU l'avis de la Commission des Finances en date 19 octobre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 3 contre et 20 pour

FIXE les tarifs des partenariats ou sponsorisations dans la cadre des actions culturelles prévues en 2018 comme suit :

500€ TTC: *logo du partenaire apposé sur l'affiche de l'évènement*

1000€ TTC: *logo du partenaire apposé sur tous les supports de communication de l'évènement + lien sur site internet + 10 invitations*

1500€ TTC: *logo du partenaire apposé sur tous les supports de communication de l'évènement et dans les salles + lien sur site internet + 30 invitations*

2000€ TTC: *logo du partenaire apposé sur tous les supports de communication de l'évènement et dans les salles + lien sur site internet + 15 Pass +10 invitations*

DIT que le choix des sponsors ou partenaires sera soumis aux membres de la Commission Culturelle.

AUTORISE le Maire à solliciter des partenariats et des sponsorisations dans le cadre des actions culturelles prévues en 2018,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Christine CASIMIR demande qui va décider des sponsors ou partenaires, qu'il manque quelque chose à la délibération.

Caroline PARATRE dit qu'il peut y avoir une dérive quant aux éventuels sponsors.

Philippe VAN ROSSOMME propose de rajouter un point sur la délibération « dit que les sponsors ou partenaires seront soumis en commission culturelle ».

Michelle LUCARAIN propose de mettre « ou » au lieu de « et » dans « les partenaires et les sponsors ».

Ariel SHEPS indique qu'une banque fertoise est déjà intéressée par un éventuel partenariat.

Caroline PARATRE demande que soit rajouter à côté des tarifs HT ou TTC.

Mariannick MORVAN propose avant le vote de rajouter à la délibération « le choix des sponsors ou partenaires sera soumis aux membres de la commission culturelle. ».

La séance est levée à 21 H 20.

Madame Le Maire
Mariannick MORVAN



Le secrétaire de séance
Ariel SHEPS